

Politique académique des langues vivantes étrangères

La politique académique des langues vivantes s'appuie étroitement sur les dix mesures du plan national des langues vivantes et concerne l'enseignement de la maternelle au cycle terminal du lycée général et technologique et des séries professionnelles.

Le plan national des langues stipule que chaque élève doit être capable de communiquer, prioritairement à l'oral, dans au moins deux langues vivantes à la fin de l'enseignement secondaire. Pour atteindre cet objectif, les élèves sont exposés à une langue étrangère dès la maternelle et la pratique de l'oral est favorisée à tous les niveaux, de l'école au lycée, sachant que les compétences en langues vivantes favorisent l'enrichissement culturel, l'ouverture au monde et la construction de la citoyenneté européenne.

L'académie de Grenoble s'inscrit pleinement dans cette démarche à travers différents principes d'action déployés sur le territoire.

Le premier principe consiste à proposer une **continuité de parcours** des langues et dispositifs spécifiques aux langues afin de bâtir des parcours linguistiques cohérents tout au long de la scolarité de l'élève, tout en veillant à ce que chacun puisse bénéficier d'un choix équitable sur le territoire pour les quatre langues les plus répandues (anglais, allemand, italien, espagnol). De même, l'académie s'engage, pour les langues les moins diffusées (russe, arabe, chinois, portugais), à assurer la continuité du parcours dans les bassins où elles sont proposées.

Par ailleurs, l'académie de Grenoble veille à **donner sa place à chacune des langues présentes sur le territoire**, dans et hors l'école. Il s'agit donc de valoriser les langues parlées à la maison pour bâtir des compétences dans les langues enseignées à l'école. De plus, l'académie s'attache à diversifier l'offre linguistique dès le premier degré afin d'exposer les élèves à la pluralité des langues dès le plus jeune âge. Enfin, l'offre des parcours linguistiques renforcés à travers différents dispositifs ou options, de la maternelle à la terminale, continue à s'étoffer. Le dispositif EMILE/ELYSEE 2020, qui permet d'enseigner jusqu'à 50% des enseignements en langue vivante étrangère, existe en anglais, en allemand et en italien dans notre académie. Cet enseignement *en* langue vivante dès la maternelle ou l'école élémentaire est amené à se consolider dans les secteurs où il est déjà proposé afin de faciliter son déploiement dans les collèges puis lycées de secteur. Dans ce domaine, l'académie de Grenoble propose déjà un nombre conséquent de dispositifs. En effet, tous les départements y sont d'ores et déjà engagés, certains ayant déjà un parcours continu de la maternelle ou de l'élémentaire au lycée. La valorisation de ce parcours par une labellisation est en cours de réflexion.

Outre ce dispositif phare dans notre académie, l'enseignement anticipé en classe de 6^{ème} d'une deuxième langue vivante, déjà proposé dans de nombreux collèges, continue à faire l'objet d'ouvertures chaque année, lesquelles sont présentées lors de la commission académique des langues vivantes. Il en va de même pour les ouvertures de l'option LCE (Langues et Cultures Européennes) en collège et des Sections Européennes en lycée. Enfin, les enseignements en DNL (discipline non linguistique) hors section européenne sont fortement encouragés en lycée général, technologique et professionnel.

L'académie de Grenoble se donne comme objectif de **promouvoir les compétences en langues vivantes** en poursuivant la labellisation (EUROSCOL) des établissements qui s'inscrivent dans une dynamique européenne, par le portage et la participation à des projets et par la construction de parcours linguistiques en langues vivantes. A cet égard, les établissements sont incités à proposer les certifications européennes en anglais, allemand et espagnol à leurs élèves et à valoriser les résultats obtenus en organisant des remises de diplôme, par exemple. De plus, les professeurs de disciplines non linguistiques et les professeurs des écoles sont encouragés à présenter la certification complémentaire.

Pour **accompagner la montée en compétences des enseignants** dans leur parcours de formation linguistique, le service de formation académique (FTLV - Formation Tout au Long de la Vie) propose un parcours de renforcement linguistique proposé au Plan d'Action de Formations ouvert à tous les enseignants du second degré, des stages inter-catégoriels et des animations pédagogiques communes (premier et second degrés). Deux projets de consortiums de la mobilité du personnels inter-degrés et inter-catégoriels sur le thème « enseigner en langues » ont été menés depuis 2015 et un 3^{ème} sera mis en œuvre en 2020.

L'académie de Grenoble cherche à **développer les compétences linguistiques à travers l'ouverture à l'international** en accompagnant les établissements, les élèves et les professeurs dans leur projet de mobilité et en promouvant les échanges scolaires, notamment avec l'Allemagne et plus spécifiquement en lycée professionnel, y compris pour des élèves sans connaissance particulière de la langue. Elle a initié les 1ers consortiums de la voie professionnelle en académie depuis 2012 et a permis à plusieurs milliers d'élèves de faire leur stage en Europe.

Si, depuis la mise en œuvre du Plan de rénovation de l'enseignement des langues vivantes en 2005, des méthodes d'enseignement plus actives ont permis aux élèves de progresser, l'académie de Grenoble entend bien poursuivre en ce sens pour **conforter les progrès des élèves** dans les compétences de communication. Les corps d'inspection s'assurent de la qualité de l'enseignement dispensé, axé sur la pratique des langues via des tâches ancrées dans le monde réel, suscitant la motivation des élèves.

L'académie de Grenoble **valorise l'enseignement des langues vivantes** en communiquant sur les projets motivants, innovants et performants. Pour ce faire, le site académique et le portail pédagogique interlangues proposent des publications régulières tout au long de l'année pour présenter à la fois le concours académique organisé durant la semaine des langues vivantes, les projets numériques initiés en académie en lien avec la DANE mais aussi les contributions des professeurs validées par les corps d'inspection. Ces communications sont relayées via les listes de diffusion pour les enseignants et les réseaux sociaux associés (Twitter, Facebook).